



Vol 23 | No 10 | Juin 2010

Conseil fédéral extraordinaire
des 14 et 15 juin 2010

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca



Équipe de coordination de la négociation

REJET UNANIME DU DERNIER DÉPÔT PATRONAL

Même si les déléguées de la Fédération souhaitent un règlement avant l'été, elles n'accepteront jamais des offres qui font fi de leurs besoins criants en matière d'organisation du travail. C'est pourquoi elles ont unanimement rejeté le plus récent dépôt patronal.

Plusieurs raisons ont été invoquées pour justifier ce rejet, notamment :

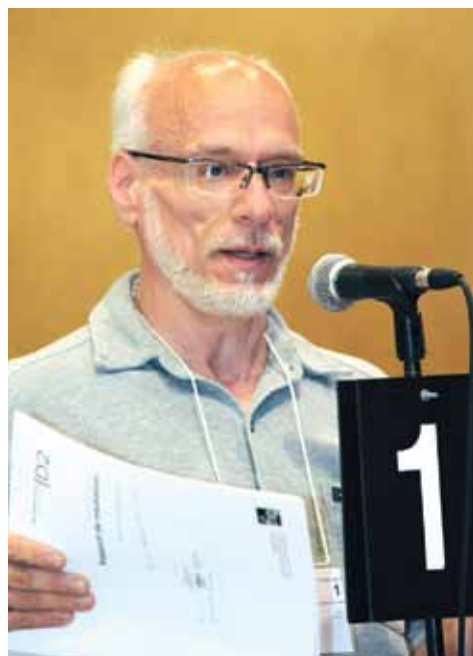
- Le droit à des conditions de vie décentes pour les professionnelles en soins ;
- Le droit à la santé pour la population et le droit de soigner dans le respect et la dignité pour les inhalothérapeutes, les infirmières auxiliaires, les perfusionnistes et les infirmières ;
- L'urgence d'agir pour mettre en place des mesures permanentes pour attirer et retenir les professionnelles en soins dans le réseau public de santé.

Le dépôt patronal du 14 juin 2010 est pratiquement en tout point semblable à celui qui a été décrit dans la dernière édition du *FIQ en Action*. La position patronale est intransigeante et le gouvernement oppose une fin de non-recevoir au regard de l'aménagement du temps de travail proposé par la FIQ. Pourtant, les professionnelles en soins œuvrant sur le terrain sont plus que convaincues que, sans ces changements concrets à leurs conditions de travail, c'est une rupture de service qui guette le réseau public de santé à moyen ou long terme.

Les infirmières, les infirmières auxiliaires, les perfusionnistes et les inhalothérapeutes ne peuvent plus continuer à exercer dans les conditions actuelles.

En attendant que le gouvernement le comprenne, la Fédération a décidé d'entreprendre un exercice dans certains de ses établissements afin de faire la démonstration que les solutions qu'elle propose sont réalistes et réalisables. De ce fait, le gouvernement ne pourra plus affirmer que celles-ci sont utopiques.

Le rapport du médiateur doit être déposé à la mi-juillet. D'ici là, les membres de la FIQ doivent continuer la mise en œuvre du plan d'action et de mobilisation qui a été voté. Que le gouvernement se le tienne pour dit, les professionnelles en soins prendront le temps nécessaire pour en arriver à un règlement satisfaisant : la survie du réseau public de santé et leur propre survie sont en jeu. ■



POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, boul. Lebourgneuf,
bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 23, n° 10, juin 2010 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ |
Tirage : 58 950 exemplaires | **Conception graphique** : Nolin | **Montage graphique** : Josée Roy | **Photographies** : Jacques Lavallée |
Impression : Solisco-Charactera | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* »
 ISSN : 1913-1739 (Imprimé)
 ISSN : 1913-1747 (En ligne)
www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



GRANDE SOLIDARITÉ ET DÉTERMINATION INÉBRANLABLE DES MILITANTES

Régine Daurast

Les 78 heures que les militantes de la Fédération ont passées devant l'Assemblée nationale auront permis de rappeler aux députés qu'il est impératif d'en arriver à un règlement dans le cadre des négociations actuelles. Durant ces quelques jours, les militantes ont assuré une présence permanente, sur ce site où se prennent des décisions cruciales, afin de se faire entendre jusqu'à la fin des travaux parlementaires. La concrétisation de ce moyen d'action historique et son bon déroulement sont principalement attribuables à la participation active et à l'engagement de plusieurs membres.

Cela va sans dire, les centaines de personnes qui se sont relayées tout au long de la semaine ont fait preuve d'une grande solidarité et d'une détermination inébranlable. Puisque le campement se déroulait 24 heures sur 24, elles ont notamment bravé le vent et les froideurs de la nuit dans le but d'en arriver à une entente négociée. Cette solidarité et cette détermination doivent continuer à énergiser chacune des professionnelles en soins.

Les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les perfusionnistes et les infirmières ont occupé le terrain de l'Assemblée nationale. À présent, elles doivent poursuivre leur lutte en occupant le terrain au niveau local. La négociation n'est pas terminée et, malheureusement, rien ne laisse présager qu'elle connaîtra un dénouement positif à très court terme : la nature du dernier dépôt patronal en témoigne. Pour la suite des choses, il est crucial de demeurer mobilisées et de prendre tout le temps nécessaire afin que de réelles mesures structurantes soient mises en place. Ces solutions passent nécessairement par un réaménagement du temps de travail des professionnelles en soins du réseau public de santé! ■



AVANCEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les 3 et 10 juin derniers, deux rencontres ont eu lieu à la table intersectorielle de négociation; celles-ci ont notamment permis des avancements en matière de retraite.

Tout d'abord, les parties se sont mises d'accord sur l'ensemble de la méthode de financement du régime. Ainsi, la question des paliers visant l'atteinte du taux de cotisation réel a été réglée. Conditionnellement à un règlement global, le gouvernement accepte de retirer ses demandes sur l'ajout d'un âge minimal pour les départs à la retraite (55 ans) et sur la majoration de la réduction actuarielle. Toutefois, il maintient sa demande d'abolir la banque de 90 jours. Dans ce cadre, la partie syndicale a affirmé qu'elle pouvait concéder cette abolition, exception faite de son application aux congés parentaux.

Des désaccords subsistent concernant l'indexation des rentes et la modification de la formule de cotisation. Le gouvernement justifie son refus en invoquant la complexité de l'écriture législative de ces deux demandes. Pour la partie syndicale, même si cette écriture législative peut être complexe à faire, ce n'est pas une raison valable pour y renoncer. ■



Pierre Beaulne, économiste au Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), a dressé un portrait de l'avancement des travaux à la table intersectorielle de négociation au regard du salaire.



Pour vous abonner à la version électronique des publications de la FIQ et ne plus recevoir la version papier, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca